

Proposition du Conseil administratif du 3 février 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 180 000 francs en faveur de la mise en place d'un nouveau concept de célébration de la Fête nationale du 1^{er} Août en ville de Genève.

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

1. Préambule

Les Fêtes nationales sont des fêtes populaires destinées à toutes et tous. Elles sont presque toujours organisées par la commune. La Ville de Genève est l'une des rares, voire la seule commune en Suisse non seulement à déléguer l'organisation de la Fête nationale à une association, mais aussi à s'investir si peu dans cette célébration.

Fort de ces constats, le Conseil administratif a décidé de mener une réflexion sur un nouveau concept de célébration de la Fête nationale suisse en Ville de Genève, afin de lui donner une nouvelle dynamique, principalement :

- en renforçant la Fête et en l'élargissant à de nouveaux publics;
- en repensant le caractère patriotique et citoyen de l'événement,
- en prenant davantage en compte le caractère suisse de cette célébration.

Le Service des relations extérieures (SRE) a été désigné pour piloter la démarche. A cet effet, un groupe de travail a été constitué. La collaboration existante à ce jour avec le Comité d'organisation du 1^{er} août n'a jamais été remise en question. Au contraire, le Comité a été pleinement associé à la réflexion. Tant le Conseil administratif que le Comité ont le souhait de poursuivre ensemble l'organisation de la Fête nationale en Ville de Genève.

Le Conseil administratif expose ci-après les nouvelles orientations qu'il souhaiterait donner à la célébration de la Fête nationale suisse en Ville de Genève dans les années à venir.

2. Nouveau concept : « Fête nationale suisse »

Le Conseil administratif souhaite renforcer l'impact de cette manifestation populaire. L'idée est d'inciter le plus grand nombre possible de citoyen-ne-s et d'habitant-e-s à se

sentir impliqué-e-s dans la célébration en participant à une Fête populaire, à la fois traditionnelle et moderne : une fête solennelle et symbolique, mais conviviale et joyeuse.

Le Conseil administratif est reparti du concept d'origine de la célébration de cette « Fête » « nationale » « suisse », afin d'en actualiser et d'en renforcer les traits constitutifs :

- Plus « Fête » : il s'agit d'accentuer l'aspect festif de la célébration. La Fête est conçue notamment autour de bals (pistes de danses) et compte toucher le plus grand nombre de résident-e-s possibles dans leur diversité culturelle et générationnelle, notamment grâce à la coopération avec les écoles de danse de Genève.

Plus « nationale-patriotique » : le caractère officiel et cérémonial de l'événement doit mettre en exergue la *citoyenneté* (conçue comme les droits et devoirs qui incombent aux membres de la communauté) et le *patriotisme* conçu comme l'expression collective d'un vouloir vivre ensemble.

Il s'agit de mieux faire comprendre, à tout-e-s les habitant-e-s, non seulement la pluralité et la diversité de l'expression citoyenne, mais aussi l'importance de l'adhésion des individus à une même collectivité tournée vers l'avenir.

Sous ce volet, il s'agit aussi d'intégrer la participation d'un pays étranger, d'une organisation, d'une communauté afin de rendre hommage à la présence étrangère à Genève.

- Plus « Suisse » : le 1^{er} août doit servir à renforcer la cohésion de la Suisse. Il doit servir de pont entre Genève et les autres villes, cantons ou régions linguistiques et ancrer ainsi Genève dans sa dimension nationale. Il s'agit d'intégrer dans l'événement une présence suisse, d'une ville ou d'une région, au travers de plusieurs manifestations contemporaines (expressions artistiques, histoire & tradition, produits locaux, etc.).

Ce concept en trois parties est ambitieux, mais à la hauteur de la notoriété de la Ville de Genève et de son importance pour la Suisse. Il rénove et redynamise le 1^{er} août et donne un socle commun à sa célébration en Ville de Genève. Il permet chaque année au / à la Maire en charge de le moduler en fonction de son programme de mairie, de ses attentes et sensibilités.

Avec ce projet, la Ville de Genève démontre à la fois son attachement à la Suisse et le caractère spécifique de son patriotisme.

3. Aménagement de la manifestation

- Lieu :
La célébration du 1^{er} août continue d'avoir lieu au Parc des Bastions, endroit chargé

d'histoire et de symboles.

- Horaires :
Début de la célébration dans l'après-midi avec diverses animations et clôture de la partie officielle aux alentours de 22h. La fête se poursuit avec les pistes de danse qui restent ouvertes.
- Scènes et coordination de la célébration :
Des scènes sont installées pour accueillir les différentes productions organisées le 1^{er} août. Le Comité d'organisation et la Ville de Genève restent les organisateurs de la manifestation. Afin de coordonner la mise en place et la programmation, il est opportun de recourir à un prestataire de services.
Les diverses prestations fournies par les services municipaux continuent d'être dispensées.

4. Communication

La communication doit être renforcée afin d'attirer et de sensibiliser la population le plus largement possible. Des annonces publicitaires, le magazine « Vivre à Genève », le site Internet de la Ville, les panneaux d'affichage sont autant de supports qui pourront être utilisés pour promouvoir activement la fête en Ville de Genève.

5. Financement

En 2008, les célébrations du 1^{er} août ont généré un coût de près de CHF 120'000. Ce montant comprend une subvention totale de la Ville de Genève de CHF 28'250 à laquelle s'ajoutent les diverses prestations en nature des services municipaux et la réception officielle offerte par le Conseil administratif.

La mise en place du nouveau concept a été budgétée à CHF 180'000 comme suit :

Communication :	CHF	20'250
Animations / cachets :	CHF	46'000
Logistiques / divers :	CHF	73'250
Prestataires de service :	CHF	22'500
Divers / imprévus	CHF	18'000
		<hr/>
Total	CHF	180'000

À noter que ce budget n'intègre pas les diverses prestations des services municipaux.

Enfin, si le projet obtient l'aval du Conseil municipal, le budget de CHF 180'000 sera introduit dans le processus budgétaire dès l'année 2011.

Conclusion

Au vu de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

Le Conseil municipal, vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif, arrête :

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 180'000 destiné à l'organisation de la Fête nationale suisse du 1^{er} août.

Art 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2010 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010, sur le centre de coût A004000 « Service des relations extérieures », nature comptable 318610 « Organisation / production d'événements ».

PROJET: NOUVEAU CONCEPT 1er AOUT / BUDGET / 1.02.2010

Frais estimés (sans factures pro forma et sans salaires des employé-e-s Ville)

CHARGES	
Communication	
Visuel affichettes	600.00
Visuel annonce presse	600.00
Visuel affiches SGA (création du visuel global inclus)	2'200.00
Impression affichettes	800.00
Placement affichettes - affichage vert	4'200.00
Impression 230 affiches SGA	3'000.00
Annonces presse (TdG et Courrier) plus One FM (prod incluse)	8'850.00
<i>Sous-total</i>	20'250.00
Animations / cachets	
Spectacle pour jeune public	2'000.00
Spectacle de rue	5'000.00
Cachets DJ et groupes de musique pour 2-3 scènes	10'000.00
Droits Suiza	1'000.00
Animation jeunesse et enfants	8'000.00
Accueil activités Suisse	10'000.00
Spectacle pyrotechnique	10'000.00
<i>Sous-total</i>	46'000.00
Logistiques/divers	
Scènes : plancher, tente, constr. tubulaires : Fr 10'000 par scène	20'000.00
Technique : backline, son, lumières	10'000.00
Aménagement : éclairages parc, pistes de danse, revêtements	10'000.00
Techniciens logistique	2'000.00
Surveillance : société privée : 1 journée et 2 nuits	4'000.00
Boîte-à-boulots : installation, rangement, déchetterie	1'000.00
Photographe	350.00
Location WC et nettoyage	1'500.00
Assurances diverses	1'000.00
Energie	4'000.00
Décoration	10'000.00
Signalétique	4'000.00
Achats divers et transport	1'400.00
Catering artistes, staff	4'000.00
<i>Sous-total</i>	73'250.00
Partenaires	
Mandat pour organisation générale	15'000.00
Régie générale	6'000.00
Mandat scènes de danse / contacts écoles de danse	1'500.00
<i>Sous-total</i>	22'500.00
Divers et imprévus	
<i>Sous-total</i>	18'000.00
TOTAL	180'000.00

BUGDET 2010	
Subvention Ville de Genève	30'000.00
EN DISCUSSION	
Redevances stands / buvettes / restaurants	10'000.00